

BRUNEHAUT

Programme Communal de Développement Rural

Parties 3 & 4

Diagnostic partagé

Stratégie de développement

Mars 2018



Table des matières

Table des matières	3
Préambule.....	5
Partie 3 – Diagnostic partagé	7
1. Grilles AFOM	7
1.1. Economie.....	9
1.2. Bien-être et intégration	11
1.3. Environnement et ressources.....	13
1.4. Citoyenneté.....	15
2. Vision synthétique du développement rural souhaité à 10 ans	18
2.1. Pilier économique	18
2.2. Pilier social.....	21
2.3. Pilier environnemental	24
2.4. Pilier citoyenneté	27
2.5. Et la mobilité dans tout ça ?	29
Partie 4 – Stratégie de développement	32
1. Objectif ECONOMIE : L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité	33
1.1. Cheminer vers l'agriculture de l'après-pétrole.....	33
1.2. Développer l'accès à l'économie locale	34
1.3. Positionner et amplifier l'attractivité touristique	35
2. Objectif BIEN-ETRE et INTEGRATION : L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé	36
2.1. Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages.....	36
2.2. Renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village	37
3. Objectif ENVIRONNEMENT : Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie	38
3.1. Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue	39
3.2. Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique	39
4. Objectif CITOYENNETE : La force de la participation citoyenne	41
4.1. Développer des outils de communication attractifs.....	41
4.2. Faire de la participation citoyenne un pilier du développement local.....	42
5. Objectif MOBILITE : L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous	43
5.1. Renforcer le réseau de mobilité alternative.....	43
5.2. Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité	44

Préambule

Rappel méthodologique

La présente section du PCDR s'insère dans le processus de construction édicté par le décret du 11.04.2014 et par l'arrêté du 12.06.2014.

Elle s'appuie sur des grilles AFOM (pour Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) réalisées à partir des éléments issus de la Partie 1 - Analyse des Caractéristiques de la Commune (dressée par IDETA) et des éléments issus de la participation citoyenne (menée par la Fondation Rurale de Wallonie). Ces grilles ont été enrichies et validées par la C.L.D.R. (cf. Partie 2 – Résultats de la participation citoyenne).

D'abord structurées sur base des grands thèmes qui ont régi la Partie 1 et la Partie 2 (Mobilité, Logement, Milieu naturel, Economie locale, Dynamique associative, etc.), le parti méthodologique qui a ensuite été retenu a privilégié une organisation structurée sur base des quatre piliers du développement durable, permettant de valoriser une approche transversale équilibrée.

Ces grilles AFOM, d'un format A3 pour une meilleure lisibilité, sont disponibles en annexe.

Les pages qui suivent comportent une analyse littéraire des grilles AFOM (Partie 3). Elles sont ensuite consolidées au sein de la partie 4 - Stratégie de développement.

Précisions terminologiques

La définition des terminologies « Défi », « Enjeu » et « Objectif » ne sont pas toujours identique entre toutes les personnes qui gravitent autour d'une démarche stratégique telle que le PCDR. Aussi, pour la bonne compréhension de cette section, nous avons souhaité intégrer les définitions qui ont été retenues lors des réunions de la C.L.D.R. et dans le rapport.

- **Les ENJEUX** rassemblent tout ce que l'on peut gagner ou perdre à l'issue d'une entreprise.

Dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau PCDR, il y a lieu d'identifier tout ce que la Commune de Brunehaut, et a fortiori ses habitants, pourrait gagner ou perdre à l'issue de la prochaine décennie.

Il s'agit de répondre à la question : « **POURQUOI** (pour quoi) est-il nécessaire d'**AGIR** dans les prochaines années ? ». Ce sont à ces questions que la partie 3 « Diagnostic partagé » tente de répondre.

- **LE DEFI**, c'est une entreprise que l'on pense impossible, que l'on se pense incapable de réussir.

Dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau PCDR, il y a lieu de définir le « **COMBAT** » qui sera mené dans les dix prochaines années au profit de l'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants. Le défi s'appuie sur les enjeux identifiés, il les globalise.

Le défi amorce la stratégie (partie 4).

- **Les OBJECTIFS**, ce sont les buts, les cibles que l'on souhaite atteindre, un résultat que l'on souhaite atteindre.

Dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau PCDR, il y a lieu – sur base des enjeux, qui sont alors la raison du PCDR – de fixer les angles d'actions qui animeront les dix prochaines années.

Il s'agit de répondre à la question « Sur **QUOI, COMMENT** allons-nous **AGIR** dans les dix prochaines années, et jusqu'où allons-nous aller (cible, indicateur) ? ». La partie 4 développe pleinement cette réflexion.

Partie 3 – Diagnostic partagé

1. Grilles AFOM

Voir ci-après

Grille A.F.O.M « ECONOMIE »		
	RESSOURCES À EXPLOITER	PROBLÉMATIQUES À RÉSOUDRE
Origine interne	Atouts	Faiblesses
	● AGRICULTURE ET PRODUITS LOCAUX ▪ Milieu favorable à l’agriculture, où s’est développée une spécificité horticole (pépinières, roseraies, fruiticulture) forte qui influence la typologie du secteur agricole : maintien du secteur agricole, chefs d’exploitation plus jeunes, part de main-d’œuvre salariée plus élevée ◆ Plusieurs initiatives de soutien et de fédération du secteur horticole en découlent : Maison des Pépiniéristes, Vegetabilis ◆ Cette spécificité impacte également les dimensions paysagères et patrimoniales ▪ Diversification présente axée sur la transformation directe et la distribution en circuits courts ▪ Fête de la Pomme	● AGRICULTURE ET PRODUITS LOCAUX ▪ Difficulté de fédération des pépiniéristes (différentes tentatives avortées) ▪ Disparition de la fête de la Rose ▪ Peu d’alternative à l’agriculture conventionnelle (il existe un maraicher à Bléharies)
	● RESSOURCES ÉCONOMIQUES, ENTREPRISES, PME, COMMERCES ET INDÉPENDANTS ▪ Développement de l’emploi local, tant salarié qu’indépendant, principalement dans le secteur tertiaire ◆ Zone d’activités du Marais (dont deux ateliers ruraux) ◆ Activités économiques spécifiques : coupletsugars (Wez) et batellerie (quai fluvial de Bléharies) ◆ Artisans locaux, dont plusieurs orientés dans les produits de bouche et les circuits courts ▪ Faible distance des travailleurs à leur lieu de travail (commune, arrondissement) ▪ Richesse, qualité et diversité du réseau de commerces et de producteurs locaux ◆ Concentration des commerces et de PME le long de la RN507, à Hollain et Bléharies en particulier ◆ Ambulants	● RESSOURCES ÉCONOMIQUES, ENTREPRISES, PME, COMMERCES ET INDÉPENDANTS ▪ Limitation des perspectives de développement économique traditionnel ◆ Saturation de la zone d’activités du Marais ◆ Quai fluvial sous-utilisé (localisation, niveau d’équipement) ◆ Pas d’entreprise d’économie sociale ◆ Pas d’Agence de Développement Local ▪ Commerces : ◆ Difficulté de maintien des commerces dans les villages (4 villages sans aucun commerce, concurrence des moyennes surfaces locales et des grandes surfaces), et disparition de leur rôle d’intégration sociale. Pas de positionnement stratégique sur des secteurs de niche (produits locaux, par exemple) ◆ Manque de fédération (dissolution de l’association des commerçants), de visibilité des commerces locaux, des producteurs et des pépiniéristes (balisage, référencement/répertoire en cours de conception) ◆ Indépendants : manque de collaboration, mal répertoriés
	● TOURISME ▪ Principalement axé sur : ◆ La qualité des paysages ◆ Les loisirs de plein air et l’évènementiel : Artifoire, Marche des Jonquilles, Fête de la Pomme, pour les plus emblématiques et renommés ◆ L’itinérance active ou non : randonnée vélo, équestre et pédestre articulée autour du RAVeL et de la Voie verte, Route paysagère, s’appuyant sur des réseaux balisés promus par la Maison du Tourisme de Wallonie picarde et le Parc Naturel des Plaines de l’Escaut. ▪ Plusieurs opérateurs présents (gîte rural, chambres d’hôtes, brasserie, HORECA) ▪ Renommée et tourisme économique autour du secteur des pépiniéristes de Lesdain	● TOURISME ▪ Pas de pôle touristique local et manque de connexion aux équipements voisins (par exemple : voie verte en cul-de-sac vers la France) ▪ Vision globale : ◆ Faible visibilité des points d’intérêts et des produits touristiques (référencement) ◆ Pas d’ancrage local du développement touristique (service communal) ◆ Manque de qualification des opérateurs touristiques locaux ▪ En matière d’hébergement : peu de gîtes et de chambres d’hôtes (notamment de petite taille) avec un taux de rotation élevé, sous-exploitation de la halte pour mobil-homes
Origine externe	Opportunités	Menaces
	● AGRICULTURE ET PRODUITS LOCAUX ▪ Sensibilité croissante des consommateurs à la qualité et à la proximité de leur alimentation ▪ Parc naturel et GAL des Plaines de l’Escaut: actions de soutien et de visibilisation (réseaux de commerces, camion frigo)	● AGRICULTURE ET PRODUITS LOCAUX ▪ Pressions conjoncturelles du secteur agricole également présentes à Brunehaut, que ce soit sur les exploitations traditionnelles ou les horticulteurs, avec pour conséquences locales : ◆ Diminution du nombre d’exploitations et des successions familiales ◆ Déclin de la spécificité horticole (diminution des superficies consacrées) couplé à la difficulté des pépiniéristes à se fédérer ▪ Complexité de la diversification : contraintes sanitaires et organisationnelles
	● RESSOURCES ÉCONOMIQUES, ENTREPRISES, PME, COMMERCES ET INDÉPENDANTS ▪ Ouverture du complexe de loisirs ‘Your Nature’	● RESSOURCES ÉCONOMIQUES, ENTREPRISES, PME, COMMERCES ET INDÉPENDANTS ▪ Augmentation de la dortoirisation ▪ Attractivité des centres commerciaux (Tournai) ▪ Contraintes réglementaires et administratives (AFSCA) ▪ Effet frontière, dans certains domaines et certains sens
	● TOURISME ▪ Potentiel de développement : ◆ Eessor du tourisme itinérant et potentiel de randonnées dans la forêt de Flines (Laplaigne) et à Howardries (privée) ◆ Ouverture du complexe de loisirs ‘Your Nature’ (2017-2018) ◆ Important travail de relevé et de numérisation des sentiers réalisé par le GT Sentiers et la Province ▪ Parc Naturel des Plaines de l'Escaut et GAL des Plaines de l'Escaut : halte info à Howardries, produits locaux, convention ‘Marché du goût’, 15aine du goût, fins gourmets, activités familiales et ludiques	● TOURISME ▪ Etiolement des pépinières, carte de visite du tourisme de Brunehaut

- **AGRICULTURE**
 - ◇ **Evolution du milieu agricole**
 - * Création d’une coopérative agricole
 - * Sensibilisation des agriculteurs à l’agriculture raisonnée ou labellisée, aux nouvelles pratiques culturales plus respectueuses de l’environnement
 - ◇ **Accès aux produits locaux**
 - * Coopération entre producteurs locaux et restaurateurs du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, GAL
 - * Création d’un point de vente des produits locaux du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, GAL
 - * Création d’un marché des commerçants/producteurs (fidélisation)
 - * Création d’un réseau de producteurs/commerçants : groupe d’achats, ciblage de produits de niche/qualitatifs
- **EMPLOI LOCAL ET ENTREPRISES**
 - ◇ Développement des PME (soutenir l’économie rurale)
- **COMMERCE ET INDÉPENDANTS**
 - ◇ Création d’une coopérative des entreprises/indépendants/commerces : attractivité, promotion, points de vente (→ Ferme fleurie)
 - ◇ Edition d’un répertoire des commerces et services locaux → Administration communale et FRW
 - ◇ Élaboration d’un réseau de mobilité douce au quotidien (en cours)
- **TOURISME**
 - ◇ **Positionnement territorial**
 - * Positionnement et attractivité par rapport au complexe de loisirs ‘Your Nature’ : liaison entre la commune et le complexe, visibilité des ressources locales (produits locaux, HORECA)
 - * Amélioration de la communication touristique communale : valorisation de différents types de tourisme (vert, rando, business, festif, patrimoine)
 - * Fleurissement des entrées de villages
 - ◇ **Opérateurs touristiques**
 - * Développement de l’hébergement touristique, notamment labellisés « Bienvenue Vélo »
 - * Relocalisation et revalorisation de l’aire d’accueil de mobilhomes
 - ◇ **Produits touristiques**
 - * Création de croisières fluviales
 - * Création de package pour les agences de voyage / tour-opérateurs
 - * Amélioration de la signalétique sur le patrimoine (notamment pour la Pierre Bruneault)
 - ◇ **Itinérance**
 - * Développement d’un réseau d’itinéraires : amélioration du RAVeL, valorisation d’itinéraires historiques (chaussée romaine, tronçons pavés, prolongement de la voie verte vers Bruyelle/RAVeL et vers la France), circuits exploitant les chemins existants créant des liens avec le patrimoine (bâti, historique et naturel), amélioration du balisage communal
 - * Parc communal : Implantation de mobilier de repos et de contemplation (bancs, tables de pic-nic)
 - * Harmoniser le balisage des sentiers de promenades —> réseau points-nœuds pédestres

Grille A.F.O.M. « BIEN-ÊTRE ET INTÉGRATION »		
	RESSOURCES À EXPLOITER	PROBLÉMATIQUES À RÉSOUDRE
Origine interne	Atouts	Faiblesses
	- CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ◇ Taux de chômage faible et en diminution, touchant plutôt les jeunes	- CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ◇ Sentiment d’esprit de clocher persistant ◇ Nouveaux habitants peu intégrés dans les dynamiques locales (dortoirisation)
	- GROUPES SOCIAUX ◇ Politiques axées sur l’intégration sociale et transversale des différents catégories de la population, avec une attention particulière sur la qualité de l’accueil de l’enfance (attractivité résidentielle et ancrage local), sur la mobilisation des acteurs et des moyens dans des animations et des actions ciblées (moyens d’intégration sociale), sur la représentation citoyenne de ces différents groupes (Conseils consultatifs et commissions)	- GROUPES SOCIAUX ◇ Quelques lacunes d’activités ciblées ou méconnaissance de l’existence de celles-ci (activités pour les jeunes et proximité de l’éducatrice de rue, activités pour les jeunes mamans) ou de locaux adaptés à certaines activités spécifiques (projection, points jeunes, accueil et accompagnement des groupes démunis)
	- SERVICES COLLECTIFS ET SOINS DE SANTÉ ◇ BON niveau de service de l’enseignement communal : immersion en Anglais et en Néerlandais, accueil extra-scolaire décentralisé ◇ Centre Public de l’Action Sociale et Plan de Cohésion Sociale	- SERVICES COLLECTIFS ET SOINS DE SANTÉ ◇ Age moyen élevé des médecins généralistes en exercice
	- POLITIQUE LOCALE DE LOGEMENT ◇ Outils locaux (service communal, Agence Immobilière Sociale) et politique de logement (tutrice énergie au CPAS, logements sociaux) ◇ Valorisation immobilière (via partenaire privé) de zones urbanisables communales en cours : marais d’Espain (Bléharies), rue du Marais (Hollain), Guignies – exigences en matière de performance énergétique	- POLITIQUE LOCALE DE LOGEMENT ◇ Bâtiments inoccupés malgré un manque de logements, augmentation du coût de l’immobilier
	- DYNAMIQUE SOCIO-CULTURELLE ◇ Force locale, bonne entente et bonne ambiance au sein du milieu associatif, favorable aux collaborations et à la cohésion citoyenne. Soutien communal ◇ Noyau associatif à Hollain, Laplaigne Bléharies, Lesdain, Guignies et Rongy. Spécificités culturelles propres à chaque village avec identification propre à Hollain (Artifoire), Rongy (fête de la Pomme) souvent liée au patrimoine ◇ Patrimoine immatériel : Serdu, Deltour, artistes, géant ‘Pierre Brunehaut’, brasserie, Marche des Jonquilles etc. ◇ ASBL Brunehaut valorisation : concert de Noël, journée de l’artiste,	- DYNAMIQUE SOCIO-CULTURELLE ◇ Manque d’éléments fédérateurs : manque de visibilité, manque de coordination (Brunehaut valorisation : manque de dynamique) ◇ Difficultés conjoncturelles du milieu associatif : perte de vitesse, manque de renouvellement et de bénévolat * Dispersion de l’Artifoire et disparition de la fête de la Rose ◇ Peu d’acteurs culturels locaux ◇ Manque de locaux adaptés → manque d’information de la population sur l’existence de locaux accessibles au public
	- ESPACES PUBLICS ◇ Bénéfice de la requalification de certaines places (réappropriation, image positive), amplifié par l’opération ‘Commune fleurie’ à la belle saison ◇ Affiliation de la commune à la plateforme « BetterStreet » ◇ Parc communal	- ESPACES PUBLICS ◇ Cadre de vie un peu triste en hiver, manque de gaieté ◇ Espaces pas toujours aménagés au profit des différents usagers (piétons, PMR, espaces de rencontre/rassemblement :jeunes, familles, intergénérationnel) ni respectés par les habitants et les automobilistes (stationnement). Espaces très minéraux (place de Lesdain, cimetières) ◇ Parc communal de Bléharies peu valorisé/exploité ◇ Manque de lieux de détente intergénérationnels
	- EQUIPEMENTS PUBLICS ◇ Réseau d’équipements accessibles à la population et aux associations (4 maisons de village, maison des Associations, maison des Pépiniéristes, 2 salles communales, salle de sport « Brune’Hall ») = lieux de cohésion et d’intégration sociale	- EQUIPEMENTS PUBLICS ◇ Manque d’un local et d’équipements de projections pour les associations, manque d’espaces de convivialité intergénérationnelles dans les villages ◇ Mobilité intra-communale en TC
	- POLARITÉS ET SUPRA-TERRITORIALITÉS ◇ Polarité de Bléharies (services publics, culture, sports) et de Hollain (commerces, PME) ◇ Attractivité résidentielle : accessibilité et proximité de Tournai (services, équipements)	- POLARITÉS ET SUPRA-TERRITORIALITÉS ◇ Eclatement géographique de la commune accentué par des barrières naturelles : isolement d’Howardries, de Laplaigne et Guignies ◇ Desserte en téléphonie mobile au sud du territoire (Howardries, Rongy, Laplaigne)
Origine externe	Opportunités	Menaces
	- CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ◇ Rôle intégrateur des écoles, des associations et des clubs sportifs pour les nouveaux habitants	- CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ◇ Dortoirisation ◇ Difficulté d’accès au logement pour les jeunes (coût) ◇ Marchands de sommeil
	SERVICES COLLECTIFS ET SOINS DE SANTÉ	SERVICES COLLECTIFS ET SOINS DE SANTÉ
	POLITIQUE LOCALE DE LOGEMENT	- POLITIQUE LOCALE DE LOGEMENT ◇ Evolution de la typologie des ménages
		- DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ◇ Chute des frontières : tendances des citoyens à s’investir en dehors de leur commune ◇ Manque d’investissement dans la vie associative, notamment chez les jeunes ◇ Jeunes : Difficulté d’accès aux activités, diminution de l’utilisation du vélo
		- POLARITÉS ET SUPRA-TERRITORIALITÉS ◇ Your Nature : Risque de modification des pôles de mobilités, d’accessibilité et de l’environnement

- Création d’un Repair Café, avec en parallèle un atelier tricot et couture (pour les enfants) → PCS
- Jeunes
 - ◊ Création d’un Conseil consultatif des Jeunes et/ou d’un groupe de parole
 - ◊ Mise en place d’activités ciblées pour les jeunes (voir AMOGraine)
 - ◊ Création d’un Agoraspace à Rongy
- Espaces publics, espaces de rencontre
 - ◊ Mise en place d’une plateforme locale « Voisins vigilants »
 - ◊ Parc communal
 - * Création d’un espace de rencontre (« tiers-lieu »)
 - * Aménagement de jeux d’enfants → PCS
 - ◊ Création d’un maillage d’espaces publics de quartier : aménagement d’espaces publics de convivialité intergénérationnels (comme à Maubray), par exemple : à la rue du Petit Marais (Hollain), autour des chapelles, Laplaigne ...
 - ◊ Mise en place de la gestion différenciée des espaces publics, augmentation de la végétalisation des espaces publics
 - ◊ Création d’une opération d’amélioration du cadre de vie en hiver (concours de décoration de façades)
 - ◊ Fleurissement des entrées de villages
 - ◊ Amélioration de l’accessibilité et de l’intégration environnementale des cimetières (conseiller en végétalisation) et implantation de bancs
- Renforcement de la dynamique associative par la création de nouveaux équipements
 - ◊ Création d’une plateforme de centralisation de l’information associative (NB site web communal rénové) ou d’un conseil des Associations (mutualisation des infrastructures, outils, communication, etc.), calendrier des activités associatives, inventaire des associations locales
 - ◊ Mérite sportif et mérite culturel
 - ◊ Podium mobile, équipement de projection (dans local adapté)
 - ◊ Création d’une espace de rencontre pour les jeunes mamans
- Développement de la journée de l’artiste et actualisation de la liste des artistes locaux
- Création de logements tremplin, de logements pour personnes âgées et pour PMR

Grille A.F.O.M. « ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES »		
	RESSOURCES À EXPLOITER	PROBLÉMATIQUES À RÉSOUDRE
Origine interne	Atouts	Faiblesses
	● PAYSAGES ◇ Commune où il fait bon vivre marquée par une singularité paysagère et identitaire : les pépinières et les vergers, complétée par des massifs boisés, articulée de part et d’autre de l’Escaut ◇ Outil d’Aide à la décision : Atlas Communal des Paysages (Parc Naturel des Plaines de l'Escaut)	● PAYSAGES ◇ Linéarité du bâti et fermeture progressive des perspectives (continuum bâti), non cadrée du fait de l’absence d’outils de planification et de réglementation de l’aménagement du territoire
	● DIVERSITÉ NATURELLE ◇ Richesse et diversité naturelle, s’appuyant sur les massifs boisés et le réseau hydrographique historique et dont une grande partie est reconnue et préservée (20% du territoire !) * Accompagnement ciblé par la Région wallonne et le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut pour certains sites à haute valeur écologique * Outils de gestion communale écologique : fauchage tardif, aménagement des clochers et projet pilote de gestion différenciée dans le cimetière de Laplaigne, Plan Maya ◇ Patrimoine communal, par exemple le potentiel écologique de la Voie verte	● DIVERSITÉ NATURELLE ◇ Faiblesses persistantes autour de la thématique de l’eau : mauvaise qualité des eaux de surface, risques d’inondations, gestion et entretien des coupures (envasement, entretien des berges, dégradations des aménagements) ◇ Peu d’alternative à l’agriculture conventionnelle (maraicher à Bléharies) ◇ Plus de suivi des réalisations de la Convention « Combles et Clochers »
	● PATRIMOINE ◇ Champs patrimonial intimement lié à l’économie locale et aux paysages qu’elle a façonné (pépinières, fraises de Lesdain, roses, fête de la Pomme) et dont la renommée construit l’image de la commune au-delà de ses limites. Ponctué de monuments et sites emblématiques (Pierre Brunehault, bâtiments classés, digue de Laplaigne, Howardries, tronçons pavés, bâti vernaculaire, ancienne douane, pont de Bléharies, temple), des arbres remarquables et du petit patrimoine. Patrimoine identitaire local. ◇ Mobilisation locale grâce au Cercle d’Histoire Locale et à la dynamique intergénérationnelle (commissions et conseils consultatifs) ◇ Patrimoine immatériel : Serdu, Deltour, artistes, etc.	● PATRIMOINE ◇ Eléments du petit patrimoine, important dans l’ancrage local et l’identité villageoise, qui nécessitent une rénovation et/ou une valorisation : calvaire de Guignies, chapelles, brasserie Allard, ancienne gare d’Hollain, chapelle Saint-Joseph, château de Hollain, digue de Laplaigne, borne autrichienne, fontaines, Pierre Brunehault (éclairage), Merlin ◇ Manque de sensibilisation des habitants (arbres remarquables, intégration de la dimension patrimoniale en rénovation)
	● MOBILITÉ ◇ GT Sécurité routière : inventaire des zones accidentogènes ◇ Transports collectifs : liaisons TEC vers Tournai, taxi social ◇ Aménagement des zones accidentogènes : N507, Six chemins, abords des écoles, etc. ◇ Sécurisation et développement de la mobilité active : RAVeL, Voie verte et réseau de sentiers fiables entre eux, connexion voie verte-chemin de halage prévue fin 2016, réseau vélo, GT sentier	● MOBILITÉ ◇ Transports collectifs * TEC : structuration radiale du réseau (centré sur Tournai), peu (pas) de desserte le week-end (même vers Tournai), mauvaises liaisons entre les villages * Suppression du transport communal « Brunabus », faute d’usagers ◇ Vitesse et tronçons insécurisants ◇ Pistes cyclables souvent en mauvais état, peu praticables et/ou appropriées par d’autres (voitures, agriculteurs), sinon manquantes ◇ Voie verte pas assez visible, méconnue, en cul-de-sac vers la France. Trafic sur les chemins de remembrement. Disparition de sentiers faute d’utilisation
	● COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES ◇ Initiatives publiques émergentes, articulées autour du Plan d’Actions Energies Durables (Convention des Maires pour le Climat et l’Energie) : jardins partagés (PCS), primes chauffe-eau solaire, panneaux photovoltaïques (Brune’Hall, crèche, école), borne électrique, prime MEBAR, amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et de l’éclairage public (Maison de village de Laplaigne), plan d’action et de prévention en matière d’énergie ◇ Réseau des Eco-Jardins, GAL des Plaines de l’Escaut ◇ Fruiticulture raisonnée, certifiée	● COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES ◇ Mauvaises statistiques en matière d’épuration des eaux, quantité de déchets ◇ Forte dépendance au mazout (pas de raccordement GN) ◇ 60% des émissions de CO² issues du logement, 26% issues du transport ◇ Peu d’alternative à l’agriculture conventionnelle (maraicher à Bléharies) ◇ Thématique de l’environnement pas assez prise en compte dans les stratégies locales ou via des collaborations avec le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
Origine externe	Opportunités	Menaces
	● PAYSAGES ◇ Charte paysagère PNPE	● PAYSAGES ◇ Etiolement lent de la densité des pépinières lié à l’évolution conjoncturelle du milieu agricole ◇ Implantation de 3 nouvelles éoliennes autour de Merlin ◇ Croissance démographique et évolution de la typologie des ménages ◇ Collaboration de la commune avec le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut pas assez visible
	● DIVERSITÉ NATURELLE ◇ Dynamiques supra-territoriales : Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat de Rivière Escaut-Lys, GAL des Plaines de l’Escaut (recensements et d’expertises, outils de sensibilisation et de mobilisation, mobilisation de moyens), Dostrade ◇ GAL des Plaines de l’Escaut : actions de sensibilisation à la gestion différenciée du milieu naturel	● DIVERSITÉ NATURELLE ◇ Collaboration de la commune avec le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut pas assez forte ◇ Complexe de loisirs ‘Your Nature’ : risque de modification des pôles de mobilités, d’accessibilité et de l’environnement ◇ Apparition du frelon asiatique
	● MOBILITÉ ◇ Atlas des sentiers récemment mis à jour	● MOBILITÉ ◇ Complexe de loisirs ‘Your Nature’ : risque de modification des pôles de mobilités, d’accessibilité et de l’environnement
	● COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES ◇ Plan d’Actions Energies Durables (Convention des Maires pour le Climat et l’Energie)	● COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES

• DIVERSITÉ NATURELLE

- ◊ Valorisation du parc communal comme lieu de sensibilisation à la faune et à la flore
- ◊ Réalisation d’un inventaire biologique et sensibilisation sur le patrimoine naturel (→ PNPE) (bienfaits et rôles de la faune et de la flore sauvage) + création d’un registre citoyen de suggestion en matière environnementale
- ◊ Création d’un GT Environnement (→ DR), incluant les acteurs de l’environnement et recherchant les synergies environnementales
- ◊ Organisation d’actions participatives (plantations, entretiens, etc.) → PNPE
- ◊ Création d’un mérite environnemental
- ◊ Accentuer les collaborations avec le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
- ◊ Végétaliser les constructions
- ◊ Installer des abris et nichoirs, favoriser les plantes mellifères → Plan MAYA
- ◊ Valorisation de la coupure de Bléharies comme lieu de sensibilisation (écoles, population) et de ressourcement (parcours santé, land’art), incluant l’amélioration de son accessibilité aux PMR (→ esquisse Pôles Environnementaux)
- ◊ Mise en place de la gestion différenciée des espaces publics
- ◊ Sensibilisation des agriculteurs aux nouvelles pratiques culturelles plus respectueuses de l’environnement
- ◊ Valorisation de l’inventaire des arbres remarquables (→ réseau des Eco-Jardins)
- ◊ Organisation d’un évènement « Nature »

• PATRIMOINE

- ◊ Restauration et maintien de la digue et de la ventelle de Laplaigne (randonnée et circuits vélo)
- ◊ Restauration du calvaire et de la chapelle de Guignies
- ◊ Création d’un musée de Brunehaut (histoire de la commune, métiers anciens, anciennes photos)
- ◊ Mettre en évidence les plaques d’information du patrimoine (arbres remarquables, par exemple), notamment par un folder
- ◊ Création d’un parcours historique et ludique : circuit des fontaines, jeu de pistes, geocaching, brochure, panneaux d’information, organisation de marches et d’activités de découverte des chemins, des sentiers et de leur histoire
- ◊ Sensibilisation et valorisation à l’histoire du bâti : maisons en pierre
- ◊ Valoriser le travail des villages d’hier et d’aujourd’hui (—> Plan de Cohésion Sociale) dans les maisons de village et les écoles
- ◊ Organisation d’un projet intergénérationnel de collecte de récits de vie (anecdotes)
- ◊ Valorisation patrimoniale du centre de Bléharies
- ◊ Création d’un groupe de guides historiques
- ◊ Valorisation de l’ancienne aubette de douane à Bléharies

• LOGEMENT

- ◊ Accompagnement des citoyens dans la recherche de primes (→ service communal du logement)

• MOBILITÉ

- ◊ Sécurité routière : mise à jour de l’inventaire des points sensibles, installation de dos-d’âne, de rétrécissements de voirie, de marquage au sol pour limiter la vitesse (attention aux nuisances que cela engendre)
- ◊ « Aubettes stop » : création de points de covoiturage avec des aubettes (voir GAL) et/ou d’un point de location de voiture partagée et/ou des parkings sécurisés en des endroits stratégiques, avec en appui une plateforme internet (site web communal)
- ◊ Amélioration du réseau de pistes cyclables
 - * Entre Jollain et Merlin, en respectant le caractère rural de ce tronçon (pavés)
 - * Vers/depuis le complexe de loisirs « Your Nature »
 - * Amélioration de la signalisation des pistes cyclables
- ◊ Développement de liaisons douces vers Péronnes et Antoing
- ◊ Consolidation et amélioration (cadre, sécurité, respect) du réseau de sentiers, création d’un maillage à partir de la Voie verte, installation de panneaux informatifs, poursuivre l’inventaire (en cours)
- ◊ Grenailage de la couture des près (Laplaigne)
- ◊ Organisation d’un atelier de réparation de vélo (IPALLE)
- ◊ Création d’un service de location de vélo (type « vélib »)
- ◊ Développer et aménager les trottoirs dans les centres des villages et lutter contre leur appropriation par les véhicules en stationnement
- ◊ Sensibilisation des différents usagers aux respects des équipements, sensibilisation dans les écoles
- ◊ Evaluation et relance du Brunabus

Grille A.F.O.M. « CITOYENNETÉ »		
	RESSOURCES À EXPLOITER	PROBLÉMATIQUES À RÉSOUDRE
Origine interne	Atouts	Faiblesses
	• Commune dynamique, porteuse de projets • COMMUNICATION ◇ Bulletin communal : trait d’union entre la commune et les citoyens et entre les citoyens, complété par des toutes-boîtes ◇ Site web communal : agenda, visibilité des commerces et des artisans locaux ◇ Agenda extra-scolaire • PARTICIPATION CITOYENNE ◇ Intégration citoyenne dans la démocratie locale (Commissions de la Personne Handicapée, des Aînés, de sécurité locale, de l’Accueil extra-scolaire, Conseil Communal des Enfants, CLDR) et organisation de rencontres citoyennes ◇ Fête de voisins : moment de participation et d’intégration des nouveaux habitants • INTÉGRATION CITOYENNE ◇ Handy’City, Plan de Cohésion Sociale, CPAS	• Pas de Plan Stratégique Transversal • OUTILS DE COMMUNICATION ◇ Site web communal défraîchi, peu clair → site rénové en 2017 ◇ Manque de visibilité des événements locaux (panneaux d’affichage libre) ◇ Affichage disparate
Origine externe	Opportunités	Menaces
	• TRANSFRONTALIER ◇ Potentiel de collaboration de Brunehaut avec la France	• TRANSFRONTALIER ◇ Chute des frontières : tendances des citoyens à s’investir en dehors de leur commune

- **TRANSFRONTALIER**
 - ◇ Création de groupes citoyens transfrontaliers, par exemple sur les thèmes de la culture et de l’environnement
- **OUTILS DE COMMUNICATION**
 - ◇ Valorisation du bulletin communal
 - ◇ Création d’un poste « communication » communal
 - ◇ Création de panneaux d’affichage libre
 - ◇ Création d’une plateforme de centralisation de l’information associative
 - ◇ Valorisation des valves communales pour la communication sur les activités locales
 - ◇ Information sur la manière de communiquer, sur les outils de communication



2. Vision synthétique du développement rural souhaité à 10 ans

2.1. Pilier économique

La grille AFOM met en évidence :

- la **spécificité horticole** locale – secteur économique à part entière et facteur du patrimoine paysager et culturel – et la présence d'un réseau d'**artisans** et de **commerces** soutenus par un intérêt croissant des consommateurs. Ces deux secteurs sont néanmoins confrontés à des pressions extérieures (réglementations, polarités, concurrence, coûts du foncier), à un manque de fédération et à des positionnements sectoriels généralistes, peu innovants, qui compliquent tous trois leur viabilité et leur pérennité face à des pôles périphériques toujours plus attractifs ;
- la présence d'entreprises génératrices **d'emplois locaux**, tirées par quelques entreprises telles que Couplet Sugars, soutenues par le développement du parc d'activités du Marais (aujourd'hui complet) et ses ateliers ruraux, créés lors des précédents PCDR ;
- une attractivité touristique basée sur la **qualité paysagère** et qui est servie par le réseau d'itinérance pédestre et cyclable, la présence de **produits de bouche** artisanaux et de nombreux évènements renommés (Artifoire, Fête de la Pomme, Marche des Jonquilles). Les limites de ce secteur sont perceptibles : isolement, manque d'hébergements touristiques, étiolement de l'attractivité des pépinières, manque d'un lieu d'accueil.

Ces trois points d'attention montrent le besoin d'affirmer les spécificités locales, en l'occurrence les ressources économiques (entrepreneurs, artisans, horticulteurs, agriculteurs etc.), **dans le quotidien des Brunehautois·e·s et dans le travail identitaire de la commune**. Ce besoin peut être concrétisé par la communication, la fédération, la structuration et la connexion des différents acteurs, avec le développement durable en filigrane.

« Transition, circuits courts, autonomie, nouvelles technologies, caractère rural, tourisme, respect des citoyens, travail de la terre » sont les mots clefs des enjeux formulés par la CLDR.

Cette analyse a permis de mettre en lumière trois grands enjeux du développement économique de Brunehaut à l'horizon 2030 :

1. L'ancrage local du trio « Agriculture-Horticulture-Artisanat »



Le développement d'actions en faveur de l'**économie de proximité** apportera le maintien de commerces et de services locaux, c'est-à-dire d'activités dans les cœurs de village, d'emplois de proximité et, de facto, de lien social et d'accessibilité. Il s'agit de maintenir dans la commune une qualité de vie pour tous les profils d'habitants et de réintégrer une qualité de vie pour les populations fragilisées ou isolées.

Plus spécifiquement pour le **secteur primaire**, la valorisation de ces activités contribuera à reconnecter les consommateurs aux réalités du producteur et, par extension, à revaloriser et pérenniser l'ancrage à la terre, à la maîtrise de l'alimentation et, plus généralement, du mode de vie. Pour ce faire, les commerçants et les artisans jouent un rôle majeur de vecteur entre les producteurs et les consommateurs.

En outre, l'**horticulture** joue un rôle paysager dont le maintien se justifie tant pour des raisons identitaires et patrimoniales que pour des raisons touristiques. Hors, cette activité évolue comme le secteur agricole : les reprises d'activités sont de plus en plus difficiles, les parcelles sont remodelées, l'industrialisation et la concurrence sont bien présentes. Ces pressions menacent le secteur et son emprise dans le paysage de Brunehaut.

L'**industrialisation du 'paysage'** agricole dépasse les compétences et les moyens d'actions individuels ou locaux. Néanmoins, son impact sur la trame sociale, économique et environnementale locale est réel et doit être intégré dans la vision stratégique du PCDR.

2. La pérennité du commerce et des entreprises locales

Le caractère vivant du tissu rural repose, entre autres, sur la qualité et la diversité des producteurs, des commerces et des entreprises qui y sont implantées. Ils font partie de l'écosystème diversifié de la vie locale.

Le tissu brunehautois de **commerces de proximité** et d'**entreprises** bénéficiera d'actions en faveur de sa mise en réseau (fédération, concertation) et de sa valorisation auprès des

habitants de la commune. Il s'agit d'assurer leur **pérennité**, leur **viabilité** et leur développement sur le territoire brunehautois. D'une part pour les emplois locaux qu'ils ancrent. D'autre part pour le lien social et la proximité de services qu'ils offrent.

En lien direct avec la revalorisation du trio « Agriculture-Horticulture-Artisanat », le réseau de commerces locaux peut prétendre à un rôle clef de maillon dans la chaîne des **circuits courts** d'une part en favorisant l'accès aux produits (de bouche, horticoles, artisanaux ou autres) pour le consommateur, d'autre part en participant à la dimension de vente pour les producteurs.

L'une des ambitions en termes de développement local repose sur la **diversification** des produits et services disponibles.

3. Le maintien de l'attractivité touristique, vectrice d'échange et d'ouverture

Le dernier enjeu intègre le tourisme non seulement dans une vision économique mais également pour ses dimensions d'ouverture aux autres et de cohésion sociale qu'il apporte. C'est une approche large du tourisme qui est portée dans ce PCDR.

A terme, il s'agit de réussir à renforcer la **position de Brunehaut** dans le paysage touristique du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et de la Wallonie picarde, d'y créer une activité et une visibilité qui rayonnent au-delà des limites communales. Ce positionnement proviendra :

- de l'amplification de produits et sites touristiques adaptés aux publics cibles que sont les **familles** et les **groupes**. Ce choix est en cohérence avec les stratégies supralocales et est adapté à l'offre déjà existante à Brunehaut, comme un prolongement naturel de ce qui s'est déjà mis en place.
- De l'ouverture et des **connexions** qui seront réalisées avec les moteurs d'attractivités touristiques périphériques : Tournai, Grand Large de Péronnes et éco-resort 'Your Nature'¹, Parc naturel régional Scarpe-Escaut, Lille, notamment.

Parmi les évolutions de ce secteur, le passage aux **nouvelles technologies** devra être pris en compte dans les projets à venir : l'intégration de la révolution numérique et de l'intelligence collective dans la conception des projets touristiques sera un garant de leur appropriation par le grand public, de leur visibilité et de leur partage. En d'autres termes, de la réussite de la démarche.

En outre, cette démarche de valorisation vers l'extérieur contribuera également à revaloriser les richesses locales aux yeux des habitants et contribuer à leur réappropriation.

¹ 'Your Nature' est un centre de loisirs de près de 280 hectares en cours d'aménagement dans le bois de Péronnes. Ce complexe prévoit la création de 188 logements touristiques et d'activités sportives et nature.

2.2. Pilier social

La grille AFOM met en évidence :

- Le rôle remarquable des **noyaux associatifs**, actifs dans de multiples domaines, sur le plan de la cohésion sociale et de la création d'identités villageoises. Ceux-ci sont porteurs d'animations et d'évènements dont certains de portée supra-communale (Artifoire, Fête de la Pomme, Marche des Jonquilles) et bénéficient d'espaces publics et d'un réseau d'équipements collectifs qui se sont organisés progressivement, au fur et à mesure des précédents PCDR. La mutation de l'implication associative – mouvement sociétal global – et le manque de fédération tendent à infléchir ce vecteur de dynamisme local ;
- La difficulté persistante à **toucher certaines catégories de la population** (précarisés, isolés, jeunes, nouveaux habitants), et ce malgré la palette d'outils mis en place (Plan de Cohésion Sociale, participation citoyenne via des Commissions consultatives, accueil des nouveaux habitants, éducatrice de rue, etc.) ;
- La mobilisation communale autour de l'**accès au logement** (SLSP Haut Escaut, Agence Immobilière Sociale, logements sociaux, etc.) et le soutien à des initiatives privées de valorisation immobilière dans les cœurs de village, nuancés par le constat d'un parc de logement encore en inadéquation avec l'évolution de la typologie des ménages ;
- Les choix politiques ciblés sur l'**intégration sociale et transversale**, notamment à travers la rencontre des besoins spécifiques des familles (enseignements diversifiés, accueil de la petite enfance et Accueil Temps Libre, animations, sport, culture, etc.), mais qui nécessitent encore meilleures valorisation et promotion. Le manque d'inclusion des personnes 'dépendantes' (PMR, piétons, jeunes, familles) est un point faible souligné.

Il ressort de ces éléments le besoin de poursuivre le travail sur l'**identité brunehautoise** et sur la **qualité des services** et des équipements publics, sur la **mixité**, la **solidarité** et la **cohésion sociale**. Dans le cadre de ce PCDR, plusieurs **leviers d'action** sont apparus grâce aux différents moments de participation citoyenne : les services aux familles, l'intergénérationnel, les équipements et espaces publics. Chacune de ces dimensions agit sur le mieux vivre ensemble et sur le sens de la collectivité.

Les thèmes-clefs des enjeux formulés par la C.L.D.R. sont « intergénérationnel, accueil extra-scolaire, communauté brunehautoise, citoyenneté, intégration associative ».

Cette analyse a permis de mettre en lumière deux grands enjeux du développement social de Brunehaut à l'horizon 2030 :



1. Le lien intergénérationnel et l'inclusion sociale, le sens de la collectivité et de l'échange

A l'heure où de grands changements s'opèrent dans le rapport à l'humain au sein de nos sociétés, le travail sur le lien social ainsi que sur le sens de la collectivité et de la solidarité est un enjeu fort en milieu rural. Il s'agira de maintenir un **ancrage** réel au cadre de vie et à la communauté, c'est-à-dire à l'environnement naturel (voir « Enjeux environnementaux ») et à l'environnement humain dans lequel chacun vit. La notion d'**intérêt collectif** doit continuer à être placée au centre de la gestion communale et doit être défendue, valorisée auprès de chaque citoyen.

Plus spécifiquement à Brunehaut, l'amélioration de la qualité de vie devra intégrer l'**autonomie** des personnes âgées et l'**attractivité** pour les jeunes actifs et leur famille. Le sens de la collectivité procède des **dynamiques associatives** dans les quartiers et les villages, comme autant d'opportunités d'échange, de rencontre et de solidarité. Avec comme ambition plus large de pérenniser la mixité sociale de Brunehaut et son attractivité résidentielle sur le long terme.

2. Un parc de logements diversifié, écologique et favorisant les services de proximité

Pour être totalement cohérent avec les enjeux d'inclusion et de mixité sociale ainsi que d'attractivité résidentielle qui viennent d'être développés, un enjeu collatéral doit également être abordé : la **qualité** et la **diversité** du parc de logement.

L'analyse AFOM a en effet souligné l'évolution du profil sociodémographique et la nécessité d'y adapter le parc de logement.

Dans une vision de développement durable, c'est-à-dire transversale et sur le long terme, il s'agira de privilégier une **urbanisation contrôlée** s'appuyant sur le potentiel des cœurs de village examinés dans la Partie 1 « Analyse des caractéristiques de la commune ». Cette création de logements doit être cohérente avec les **enjeux sociaux** : valorisant la mixité

sociale, l'accès à des logements adaptés, performants et financièrement accessibles. La valorisation des cœurs de village rencontre également les **enjeux environnementaux** de préservation des paysages, des savoir-faire agricoles, de mobilité, des ressources énergétiques (conformément à la Convention des Maires pour une Energie locale Durable – PAED). C'est donc la dimension multifonctionnelle des quartiers qui devra être privilégiée dans les développements futurs.

2.3. Pilier environnemental

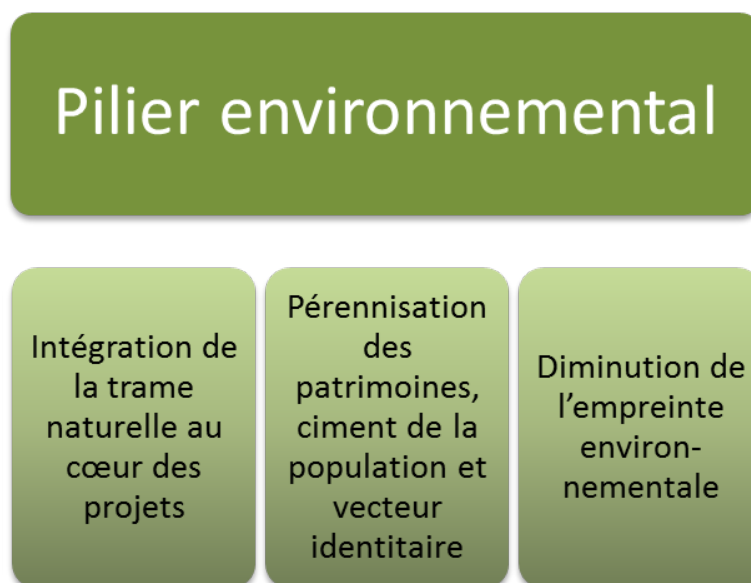
La grille AFOM met en évidence :

- L'**implication confirmée et ancienne** de Brunehaut dans des démarches de préservation de son cadre de vie : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat de Rivière Escaut-Lys, Convention des Maires pour le Climat et l'Energie et son Plan d'Action Energies Durables (PAED), Man and Biosphere, primes MEBAR, Championnat des Energies, etc. Cette implication publique est exemplaire et très honorable mais n'empêche pas plusieurs indicateurs d'**empreinte écologique** d'être encore défavorables, notamment sur le plan de l'épuration des eaux, de la production de déchets et des ressources énergétiques.
- La **singularité du paysage**, liée à la singularité agricole (voir enjeu économique, supra), grâce aux pépinières mais aussi à la vallée de l'Escaut, aux vergers et aux zones boisées. L'association de ces éléments fait du paysage un support identitaire propre à Brunehaut. Nonobstant, l'évolution des **pratiques agricoles** – amenant l'étiollement de la densité des pépinières – et le développement linéaire de l'**urbanisation** constituent les menaces principales.
- Au-delà des monuments et sites emblématiques (Pierre Brunehaut, digue de Laplaigne, église de Bléharies), la présence d'un **patrimoine** historique et architectural, reconnu par les amateurs mais encore méconnu et peu valorisé auprès du grand public. Le dynamisme du Cercle d'Histoire Locale et la participation régulière aux Journées du Patrimoine contribuent notamment à atténuer ce constat. Le petit patrimoine et plusieurs bâtiments appartenant à l'histoire locale nécessitent encore des actions de préservation.

La qualité du cadre de vie résonne comme une **carte de visite** à Brunehaut et justifie une implication forte et transversale qui rend la gestion de cette ressource exemplaire. Il ressort de la grille AFOM que la sphère « Environnement » est déjà bien présente dans la gestion supra-communale mais nécessite une plus grande **implication des habitants** et une plus grande affirmation dans leur quotidien. Il s'agit de faire écho aux politiques environnementales et de contribuer à les convertir en résultats concrets dans l'empreinte anthropique.

« Exemplarité, énergies renouvelables, déchets, paysages, biodiversité, biens et richesses pour tous, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, identité et attractivité paysagères » sont les mots clefs des enjeux formulés par la C.L.D.R.

Cette analyse a permis de mettre en lumière trois grands enjeux du développement environnemental de Brunehaut à l'horizon 2030 :



1. L'intégration de la trame naturelle au cœur des projets

Il s'agira de poursuivre et généraliser le travail déjà amorcé depuis l'adhésion au Parc naturel des Plaines de l'Escaut, en ciblant le **travail sur des points faibles** comme les trames verte et bleue et sur les paysages, en complémentarité et **synergie** avec les multiples actions portées par les structures supra-communales.

Plusieurs arguments justifient la place donnée au milieu naturel :

- la cohérence et la crédibilité avec les outils auxquels la commune adhère déjà ;
- la nécessité de concrétiser ces engagements par un milieu naturel résolument au centre des préoccupations, avec des résultats perceptibles pour les habitants et pour les visiteurs à travers un milieu naturel de haute qualité, faisant la fierté des Brunehautois ;
- La création d'un milieu de vie sain et accueillant, pour tous ;
- Le potentiel fédérateur du milieu naturel à travers d'une part la mobilisation citoyenne dans des actions de préservation, d'autre part le vecteur d'intégration sociale que sont des espaces publics végétalisés de manière participative ;
- la pérennisation de l'attractivité récréative et touristique liée à un cadre et à des milieux naturels tout à fait particuliers.

Avec en filigrane, la volonté de parvenir à un développement harmonieux entre milieu naturel, trame économique et cohésion sociale.

2. La pérennisation des patrimoines en tant que ciment de la population et support identitaire

Economie et patrimoine sont intimement liés à Brunehaut. Dans une perspective de développement rural, il s'agit d'une opportunité, d'une aubaine même : elle est traitée sous l'angle du tourisme dans les enjeux économiques.

Les digues et ventelles de Laplaigne sont identifiées depuis longtemps comme particularité du paysage, de l'histoire et des maillages bleu et vert de la commune. Leur capacité mobilisatrice est forte et se traduit déjà par de nombreuses initiatives du GT « Digue et ventelles », en collaboration avec le GAL des Plaines de l'Escaut et le Contrat-Rivière Escaut-Lys et la FRW.

La qualité et le charme d'Howardries dont le cœur de village sera prochainement requalifié grâce au développement rural. Sous l'angle d'une valorisation touristique, la création d'un point d'accueil (voir Objectif Economique supra) doit permettre au village d'être candidat à la reconnaissance des « Plus Beaux Villages de Wallonie ». Cette démarche dépasse la simple labellisation : elle englobe à la fois la légitimation d'une qualité de vie et d'une qualité paysagère et la reconnaissance d'une mobilisation forte pour la valorisation touristique à plus large échelle d'Howardries et de Brunehaut.

La diversité patrimoniale en présence (paysages, architecture, histoire, savoir-faire, culture, folklore) justifie néanmoins la mise en place d'une **mobilisation collective**. En effet, autant la présence de services et la proximité de pôles d'emplois créent l'attractivité résidentielle de Brunehaut, autant l'histoire locale, les monuments, les festivités emblématiques contribuent à créer du lien et un **ancrage citoyen**. C'est dans cette perspective que les éléments de patrimoine devront être préservés et inclus dans le quotidien de la vie brunehautoise, en y impliquant – autant que faire se peut – les Brunehautois.

En bref, c'est reproduire sur d'autres lieux et supports d'intérêt patrimonial, le travail d'aménagement et de valorisation déjà réalisé pour la Pierre Brunehaut – aujourd'hui emblème de la Commune – dans le cadre des PCDR précédents.

3. La diminution de l'empreinte environnementale de la communauté brunehautoise

La nouveauté réside en l'intégration de la dimension environnementale dans tous les projets menés par la commune. Pour ce faire, le défi consiste à mettre en place une **démarche de qualité** dans le montage des projets et sur la **mobilisation** autour d'actions ciblées et fédératrices.

La commune de Brunehaut est considérée parmi les communes proactives en matière d'engagement environnemental. Ce nouveau PCDR, élaboré dans la philosophie d'un Agenda 21 local, est une opportunité supplémentaire d'accentuer cet engagement et de le transcrire en **résultats concrets et mesurables** dans l'empreinte écologique des citoyens.

Comme pour la préservation du milieu naturel, c'est une démarche transversale de qualité qui devra être mise en place dans les différents projets et actions menés par les Autorités communales, par le secteur socio-culturel et par les citoyens. Il s'agira de parvenir à intégrer l'empreinte environnementale dans un **cercle vertueux**, à chaque étape du montage, de la mise en œuvre, de la gestion des projets et des actions.

Enfin, puisque c'est la transversalité qui est prônée, cet enjeu de durabilité sera transcrit dans ce PCDR non par des objectifs et des actions spécifiques mais plutôt par l'intégration des critères de durabilité dans la définition de l'ensemble des projets.

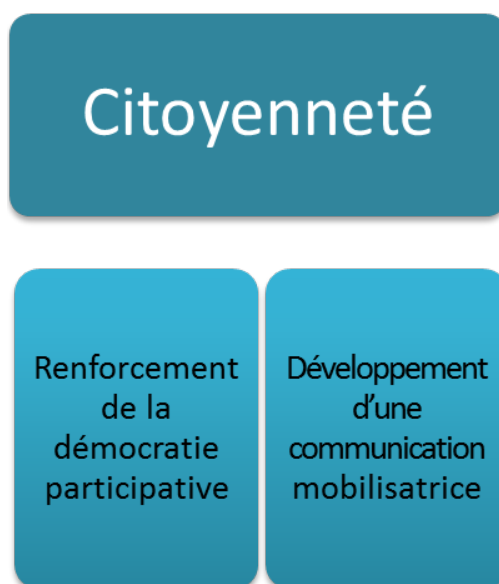
2.4. Pilier citoyenneté

La grille AFOM met en évidence :

- Le développement de la **démocratie participative** via de nombreux outils d'intégration citoyenne : commissions de la Personne handicapée, des Aînés, de Sécurité locale, de l'Accueil extra-scolaire, de Développement rural, Conseil communal des Enfants sont autant de lieux offerts à la population pour faire valoir son opinion et participer aux choix politiques locaux. Malgré tout, il persiste chez de nombreux citoyens le sentiment de ne pas être écouté, tandis que d'autres ne saisissent pas les différentes occasions qui leur sont offertes de pouvoir s'exprimer. Ce constat souligne une observation assez fréquente : la contradiction entre le souhait d'une démocratie participative et la sous-utilisation des outils à disposition, souvent liée l'augmentation de l'individualisme et du repli sur la sphère familiale.
- La sensibilité des Autorités communales et de l'Administration à l'importance des **outils de communication publique**, confrontées à la complexification des systèmes de communication et à l'obsolescence fulgurante de supports souvent onéreux. Le développement de la Maison des Médias et la volonté de créer un espace de coworking rural sont des initiatives à souligner.
- L'opportunité de la **vision transfrontalière**, déjà portée par le Parc naturel transfrontalier du Hainaut et par l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

Les enjeux formulés par les membres de la C.L.D.R. s'articulent autour des mots-clefs « communication et dialogue, accueil, échanges et intégration ».

Cette analyse a permis de mettre en lumière deux grands enjeux du développement citoyen de Brunehaut à l'horizon 2030 :



1. Le renforcement de la démocratie participative

La participation citoyenne est une valeur dont le développement rural est depuis longtemps convaincu puisque l'un des pionniers en Wallonie. A la lueur des enjeux sociaux contemporains, l'**implication** des citoyens dans la gestion communale est un vecteur – sinon

une condition – de déploiement du sens de l'intérêt collectif, de mobilisation civique et de valorisation de l'investissement personnel.

S'il est déjà beaucoup fait en ce domaine à Brunehaut, il subsiste cependant deux sous-enjeux cruciaux en matière de démocratie participative : la **pérennisation** et la **représentativité**. Afin de faire face à ces deux éléments, il sera important de **diversifier les moyens d'expression** et d'intégration des citoyens dans le processus démocratique. Il s'agira d'abord de garantir une représentativité réelle des habitants à travers ces différents outils et de réussir à capter l'intérêt de publics encore sous-représentés (jeunes, jeunes actifs, isolés). Il s'agira également d'inscrire la **démocratie ascendante** dans la durée, grâce précisément à cette diversité mais aussi grâce à un renouvellement périodique des représentants.

Pour terminer, la **dimension supralocale** transfrontalière ne doit pas être négligée, pour l'enrichissement mutuel qu'une telle démarche peut apporter. Déjà largement engagé à l'échelle des bassins de vie (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Wallonie picarde, Eurométropole), cet enrichissement pourra être mené à une échelle plus fine entre groupements citoyens notamment.

2. Le développement d'une communication mobilisatrice

Dans le même ordre d'idée que la démocratie participative, la démultiplication - et donc la complexification – des moyens de communication essentiellement numériques s'accompagne a contrario d'une perte d'implication et de lien réels des citoyens dans leur cadre de vie proche.

Le temps des colonnes Morris étant révolu pour une large partie de la population, la gestion communale en matière de communication, comme de démocratie participative, est complexifiée par l'ère du numérique du fait de l'hyperspécialisation, de la **professionnalisation** et donc de l'investissement financier qu'elle implique. Mais l'adaptation de l'Administration à ces outils est désormais incontournable afin de maintenir le lien entre elle, les Autorités communales et les citoyens. La communication communale est également prépondérante dans le **maintien du lien** entre les dynamiques locales (associatives, économiques, sociales) et les citoyens, lesquelles rencontrent les mêmes problèmes de complexification. Aussi, les actions qui seront menées dans ce domaine devront être conduites avec le souci de développer tant la communication verticale ascendante et descente (entre élus et citoyens) que la communication horizontale (entre citoyens) avec comme ambition d'en faire de véritables support d'échange.

Cela étant, un enjeu antagonique devra impérativement être intégré : l'adaptation des moyens de communication au plus grand nombre. Il s'agira de poursuivre la lutte contre la **fracture numérique**, déjà menée avec le Plan de Cohésion Sociale et la Maison des Médias, par le maintien de moyens de communication classiques et par la formation des publics précaires (personnes âgées, moins nantis, isolés).

2.5. Et la mobilité dans tout ça ?

La mobilité et, a fortiori, la sécurité routière ont été largement abordées au travers des précédents PCDR et dès les premières étapes de participation citoyenne, puis rapidement approfondies dans des Groupes de travail dédiés (cf. Partie 2 – Résultats de la participation citoyenne).

Ce thème est apparu difficilement classable de manière restrictive dans l'un des piliers du développement durable, ayant des implications évidentes dans les quatre dimensions :

- sur le plan social, par le **besoin humain** de se déplacer et de créer du lien, par le coût des véhicules personnels, par l'isolement auquel conduit inéluctablement le manque de mobilité, par le besoin de sécurité de tous les usagers ;
- sur le plan environnemental, par l'**implication écologique** et de qualité de vie des moyens de locomotion motorisés (pollution, bruit, épuisement des ressources non renouvelables, emprises au sol, sédentarité) ;
- sur le plan économique, par la nécessité des **entreprises**, des commerces, des artisans d'avoir accès à une mobilité efficace, tant pour leurs activités propres que pour leurs clients ;
- sur le plan citoyen, par le rôle des **collectivités** dans la mise en place d'outils de mobilité efficaces, écologiques, financièrement abordables (en investissement public comme en coût privé), accessibles et sûrs.

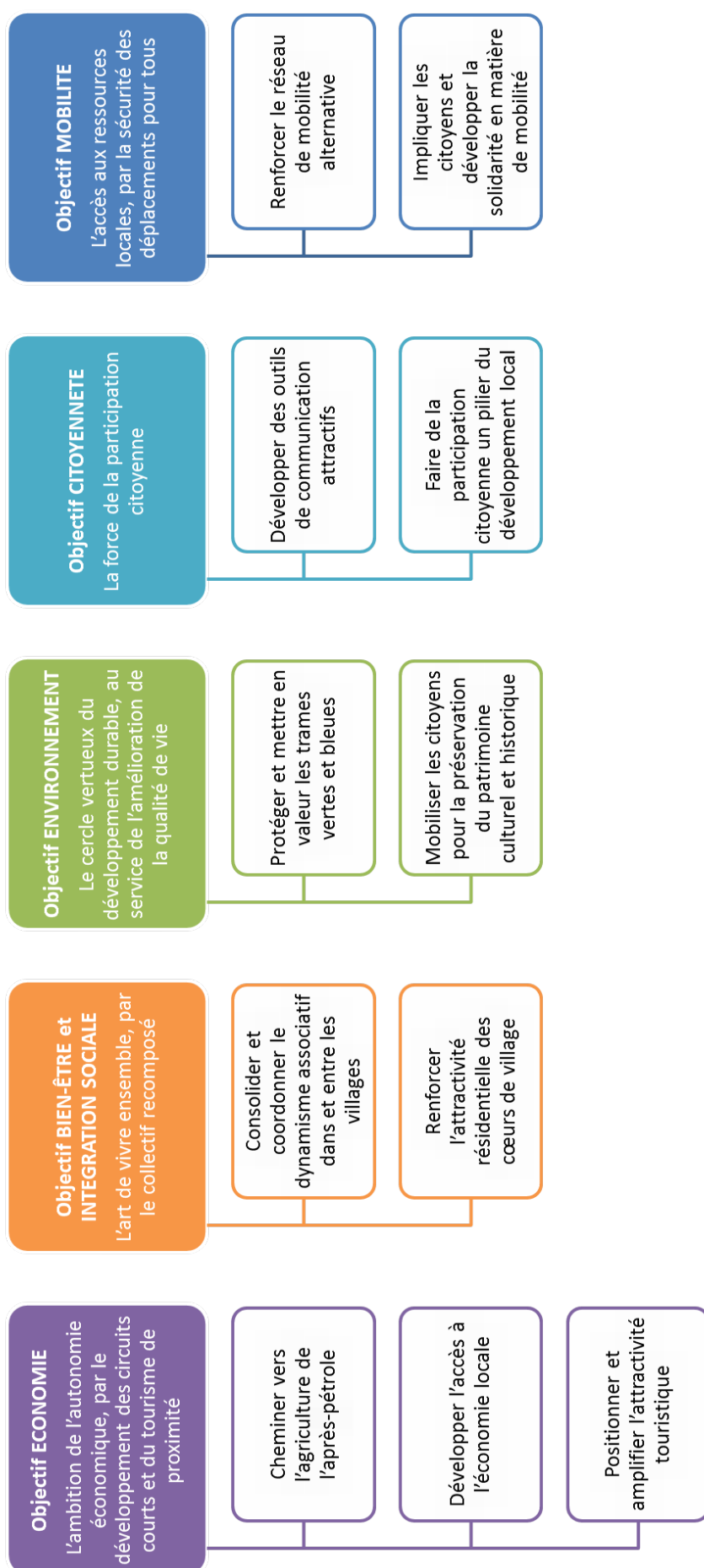
Pour corroborer ce parti pris, les éléments repris dans la grille AFOM (initialement concentrés dans le pilier « Environnement ») mettent en évidence ces différents aspects de la mobilité, en insistant sur :

- La création d'un réseau de voies lentes sécurisées a été amorcée par les PCDR précédents, d'abord par des actions telles que l'empierrement des chemins agricoles puis, de manière plus forte, par la création de la Voie Verte et l'aménagement des 6 chemins (site de la Pierre Bruneault). L'implication active de citoyens dans l'identification des zones accidentogènes ou insécurisantes a, en parallèle, permis d'intégrer les usagers dans l'amélioration des voiries publiques.
- Le travail déjà effectué dans la valorisation des mobilités actives et dans la sécurisation de ses usagers mais en pointant la nécessité de poursuivre cette démarche, notamment dans le développement d'un réseau de **liaisons douces** dites capillaires permettant de franchir les principales barrières physiques (Escaut, bois, distance) et de relier les villages entre eux ;
- La faiblesse des **transports collectifs**, relativement efficaces aux heures scolaires pour rejoindre le centre-ville de Tournai mais quasi inopérants dans les liaisons inter-villages et le week-end, avec l'expérience peu concluante du « Brunabus » qui devait justement pallier ce manquement ;
- L'importance de la RN507 pour le développement des commerces et des entreprises, du RAVEl et de la Voie Verte comme **artère de mobilité** active et pour l'attractivité touristique ;
- Le rôle d'un traitement adapté des espaces publics, afin de favoriser les déplacements et la **convivialité** ainsi que le respect entre les différentes catégories d'usagers.

Un enjeu a été formulé en C.L.D.R. : la structuration du réseau routier à la faveur de la mobilité douce.

Sur ces bases, le développement de Brunehaut à l’horizon 2030 en matière de mobilité peut se résumer en un seul pari : le **transfert modal**. Autrement formulé : donner aux Brunehautois la possibilité de se déplacer autrement, au quotidien, au sein de la commune comme vers les pôles scolaires ou professionnels, à presque tout âge, par la valorisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les petits déplacements.

« Brunehaut, au cœur du bien-être » ... en 2030, commune de qualité et d'équilibre !



Partie 4 – Stratégie de développement

La stratégie de développement s'appuie sur le diagnostic partagé et vise à identifier le champ d'action des dix prochaines années. Conformément à la nouvelle législation, ces objectifs de développement sont étayés par des indicateurs de résultat mesurables.

Au regard des différents enjeux formulés pour la prochaine décennie, la formule « **BRUNEHAUT, AU CŒUR DU BIEN-ETRE** », adoptée comme slogan par les Autorités communales, conserve tout son sens. Afin d'y inclure la notion de développement durable, il est proposé de l'affiner par l'apport des ambitions de qualité et d'équilibre.

La qualité de vie pour tous les habitants, la qualité de services mis en place par les Autorités et l'Administration communales, la qualité du cadre de vie dans les perspectives résidentielles et touristiques.

L'équilibre – au sens de transversalité – dans la prise en compte des dimensions environnementales, économiques, sociales et citoyennes au sein de la gestion locale, de l'intégration sociale, du développement local.

Autour du slogan de Brunehaut « Au cœur du bien-être ! », la stratégie s'organise autour de 5 grands objectifs et 11 sous-objectifs, présentés dans le visuel ci-contre et développés ci-après.

→DEFI : « Brunehaut, au cœur du bien-être » ... en 2030, commune de qualité et d'équilibre !

1. Objectif ECONOMIE : L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité

Le diagnostic partagé a mis en évidence l'importance de travailler sur la pérennité et la diversification de l'économie de proximité (constituée à Brunehaut d'activités du secteur primaire, d'entreprises, d'indépendants, de commerces) et d'un tourisme familial soutenu par les nouvelles technologies.

1.1. Cheminer vers l'agriculture de l'après-pétrole

De nombreux enjeux du milieu agricole dépassent le champ d'action local. Néanmoins, au regard des impacts qu'ils peuvent avoir sur tous les pans de la vie locale, il est incontournable de mettre en place des actions ciblées.



1 –Paysage de pépinières à Lesdain

Ces dernières années, une prise de conscience s'opère dans le chef de nombreux citoyens et de plus en plus de **choix de consommation** sont orientés vers un retour à la proximité, à la qualité que ce soit pour des raisons financières, éthiques ou écologiques.

Face à l'évolution significative du milieu horticole, l'objectif de travail sur le milieu agricole est d'amener une réflexion sur l'agriculture et les paysages de demain, à travers le soutien et la sensibilisation aux **nouvelles pratiques agricoles**. Il s'agit d'accompagner les agriculteurs à la fois dans la transition de leurs pratiques (méthodes culturales, échelles de travail, autonomie, clients, etc.) et dans la recherche de **nouveaux débouchés**.

Le déploiement de 'nouvelles' pratiques agricoles, ou plutôt un retour à des pratiques traditionnelles, vise à revaloriser la culture de petites parcelles et les savoir-faire, à rechercher la **qualité des sols et des produits**, à favoriser le redéploiement de la **trame verte**, à recomposer un **paysage semi-ouvert** complémentaire à celui des pépinières. Les angles d'actions locales procèdent essentiellement de la sensibilisation et de la mise à disposition de support de travail, par exemple la location de bâtiments adaptés ou de terres pour le maraîchage.

Ces objectifs sont cohérents avec les différentes initiatives en cours. A l'échelle sectorielle, quelques jeunes pépiniéristes se mobilisent afin de faire valoir leur travail auprès du grand public. A l'échelle supralocale, les nombreuses actions du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et du GAL des Plaines de l'Escaut visent à accompagner les agriculteurs dans leurs remises en question et à sensibiliser les autorités, les entreprises et les citoyens à la valeur des productions locales.

Effets multiplicateurs attendus

- Créer et maintenir de l'emploi local
- Développer l'accès aux ressources de proximité
- Pérenniser les spécificités paysagères de Brunehaut
- Freiner une évolution possible vers la « commune-dortoir »

Indicateurs de résultat

- Evolution du nombre d'agriculteurs, d'horticulteurs, de maraîchers actifs à Brunehaut (source : DGO3)
- Evolution du nombre d'exploitations agricoles converties ou en cours de conversion à l'agriculture raisonnée ou certifiée (source : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, DGO3)

1.2. Développer l'accès à l'économie locale

Vecteur de dynamisme local, d'emplois de proximité, de lien social, les entreprises font partie intégrante de la vie brunehautoise et participent à l'animation des villages. Les acteurs économiques locaux sont encore relativement présents et diversifiés sur le territoire communal.

L'objectif est de soutenir l'existant, de diversifier l'offre et d'accompagner la création de nouvelles activités afin de pérenniser le tissu économique, de développer les services locaux pour les habitants et d'améliorer l'ancrage d'emplois en milieu rural. Il s'agit de stimuler l'ensemble de la **chaîne de production-consommation**,



2 – Produits des Vergers de Brunehaut

dans une logique de circuits courts élargie aux différents secteurs de la vie quotidienne.

Plusieurs voies d'action sont possibles au niveau local, en collaboration avec des partenaires tels que le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le G.A.L. des Plaines de l'Escaut, l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-w), Entreprendre.wapi et IDETA. Les axes de travail se structurent essentiellement autour de la **mise en réseau** des acteurs économiques locaux, de la **promotion** des activités présentes sur le territoire, de la mise à disposition de moyens et d'**équipements** adaptés, répondant aux besoins des entreprises et comblant les manques identifiés dans le cadre de l'opération de développement rural : des surfaces et des structures pour l'implantation de nouvelles entreprises, la valorisation des nouveaux modes de travailler, le développement du travail connecté, principalement.

En outre, les structures publiques et collectives doivent assurer leur rôle d'exemple, accompagner la **prise de conscience** citoyenne et participer au mouvement de responsabilisation des actes d'achats.

Effets multiplicateurs attendus

- Créer et maintenir de l'emploi local
- Développer l'accès aux ressources de proximité
- Freiner une évolution possible vers la « commune-dortoir »

Indicateurs de résultat

- Nombre de nouvelles entreprises créées (DGSIE, ONSS, INASTI)
- Nombre de nouveaux commerces implantés (INASTI, UCM)
- Ratio d'emploi intérieur (IWEPS)
- Travailleurs indépendants et aidants selon la nature de l'activité (IWEPS)
- Taux de produits locaux (échelle Wallonie picarde ou proximité relationnelle) dans les repas des collectivités locales

1.3. Positionner et amplifier l'attractivité touristique



3 - Route paysagère à Rongy

A l'aube du développement du complexe récréatif 'Your Nature' à Antoing, la commune de Brunehaut dispose d'une réelle opportunité d'augmenter son attractivité touristique, à la condition de **professionnaliser** ses produits touristiques et à la condition d'améliorer les **connexions** avec les pôles récréatifs périphériques.

Sur le plan du développement de produits touristiques, deux cibles privilégiées de la destination 'Brunehaut' se dégagent :

- D'une part, les **groupes** par l'intermédiaire de voyagistes ou d'organismes organisateurs de journées découvertes ;
- D'autre part le **public familial**, du fait qu'il s'agit d'un public déjà largement ciblé par les supraterritorialités.

Cette vision intégrée repose sur la création d'un point d'accueil touristique et la valorisation des qualités récréatives de la commune (paysages, patrimoine, savoir-faire, hébergements, randonnée, produits de bouche, etc.).

La **démarche** se veut résolument **transcommunale** afin d'en augmenter les chances de réussite. Pour y parvenir, Brunehaut peut compter sur de nombreux partenaires pour mener à bien cette démarche : le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et le Parc naturel transfrontalier, le GAL des Plaines de l'Escaut, le Contrat de Rivière Escaut-Lys, la Maison

du Tourisme de Wallonie picarde, les communes voisines (Antoing, Tournai, Rumes, Maulde, Lecelles, ...), la Communauté d'Agglomération Porte du Hainaut, etc.

Effets multiplicateurs attendus

- Développer l'image et le sentiment d'appartenance à la commune

Indicateurs de résultat

- Nombre de produits touristiques créés (Commune, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Maison du Tourisme)
- Nombre d'établissements d'hébergement touristique (IWEPS)
- Nombre d'attractions touristiques (IWEPS)

2. Objectif BIEN-ETRE et INTEGRATION : L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé

La dynamique collective est une sphère complexe et soumise à de nombreux paramètres, aléatoires et changeants. Néanmoins, il existe plusieurs moyens d'agir sur ce maillon crucial de la cohésion et de l'inclusion sociales.

Dans le cadre de ce PCDR, deux angles d'action sont proposés en cohérence avec le diagnostic partagé et les champs déjà investigués par le passé : d'une part la continuation et l'affirmation du soutien communal aux dynamiques associatives, d'autre part la création de services spécifiques et de logements ciblés pour les catégories de population à besoins particuliers.

2.1. Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages

Sur base des enjeux de développement de l'intérêt collectif, des enjeux de création de lieux d'échange et des enjeux de pérennisation de la mixité sociale, considérant les actions déjà entreprises via le C.P.A.S. et le Plan de Cohésion Sociale (pour ne citer que ces deux-là), considérant enfin les projets déjà menés grâce au Développement rural (Maisons de village, espaces publics), un levier d'action porté dans le cadre de ce PCDR a pour objet la **valorisation de l'intergénérationnel et de l'associatif**. Avec pour objectif de créer des équipements et espaces publics cohésifs.



4 - Artifoire 2016 - Hollain

Il s'agit d'offrir à la population un **réseau de lieux** physiques ou sociaux de **rencontre** et de convivialité, adaptés aux besoins de chacun et favorisant les interactions. Les ressources locales offrent cette opportunité : les petits espaces publics aujourd'hui vacants, le parc de Bléharies sous-utilisé et le réseau de salles communales et d'associations doivent devenir – grâce à des aménagements ou des équipements judicieusement conçus – des lieux de partage entre tous les habitants de Brunehaut. Ces espaces doivent devenir porteur des valeurs de respect et de solidarité.

Afin d'optimiser et de promouvoir la multitude de groupes sociaux, d'évènements, d'animations, d'espaces à disposition de la population, le milieu doit pouvoir se charpenter et se reposer sur des **structures fédératrices et porteuses**, dans une dimension transversale. Cette volonté, déjà tentée par le passé sans grand succès, peut aujourd'hui s'appuyer sur l'ASBL communale « Brunehaut Valorisation » dont le champ d'action doit encore s'épanouir et trouver sa place dans le paysage socio-culturel local.

Effets multiplicateurs attendus

- Développer le sentiment d'appartenance à la commune
- Freiner une évolution possible vers la « commune-dortoir »

Indicateurs de résultat

- Nombre d'espaces publics aménagés (Commune)
- Nombre d'évènements associatifs ou issus de regroupements citoyens organisés sur les espaces publics (Commune, Police locale)
- Evolution du nombre d'associations socio-culturelles et sportives actives sur le territoire communal (Commune)

2.2. Renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village

Répondre à l'enjeu de diversité et de qualité du parc de logements, c'est aussi répondre à l'enjeu d'accueil et de mixité sociale. Pour y parvenir, la Commune peut mettre en place des stratégies d'**urbanisation durable**, accompagnée, multifonctionnelle qui contribueront à valoriser les cœurs de village comme lieux de vie et d'épanouissement.

Plusieurs projets privés de développement résidentiels sont en cours sur le territoire communal et permettront de répondre à des besoins de logements unifamiliaux, en appartement et en maison individuelle, avec un certain standing. En parallèle, l'opération de développement rural offre au pouvoir public l'opportunité de répondre aux **besoins plus spécifiques des jeunes, des familles, des personnes âgées ou à mobilité réduite**, avec des critères d'accessibilité financière. L'analyse démographique (Partie 1) a montré la croissance de ces catégories de population ; le diagnostic du Plan de Cohésion Sociale et la participation citoyenne ont confirmé la nécessité d'agir sur ce plan.

La réussite de cette démarche se fonde sur l'adoption d'une démarche d'urbanisation durable des cœurs de village, potentiel offert par des Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) présentes au centre de Guignies, Wez, Rongy et Hollain. Par urbanisation durable, on entend ici une urbanisation encadrée, planifiée et transversale, c'est-à-dire intégrant la création de **services et commerces de proximité**, des outils de **mobilité alternative**, des espaces publics attractifs et limitant l'**empreinte environnementale** sur les plans paysagers, hydrologiques, énergétiques (en cohérence avec le PAED) et de la biodiversité (voire même un impact positif). Il s'agit d'en faire des lieux exemplatifs de la **valeur ajoutée** de l'intergénérationnel, de l'intégratif, du transversal.

La commune valorisera également, en fonction des opportunités et dans la même philosophie, des terrains individuels dans les cœurs de village.

En plus d'offrir des logements adaptés pour tous, cette stratégie sera bénéfique pour l'ensemble des Brunehautois qui pourront, eux aussi, bénéficier des services et commerces de proximité, des outils de mobilité alternative (voir infra « Objectif Mobilité ») et des espaces publics. Un service à la population a été particulièrement sollicité dans les débats préalables à la construction de cette stratégie et cohérente avec la politique locale : l'amélioration de l'accueil extra-scolaire, dans une vision globale d'accessibilité et d'efficacité couplée à une approche de **multifonctionnalité**.

Effets multiplicateurs attendus

- Développer l'accès aux ressources de proximité
- Freiner une évolution possible vers la « commune-dortoir »

Indicateurs de résultat

- Nombre de logements « spécifiques » créés (Commune)
- Nombre de ménages locataires dans des logements « spécifiques » (Commune)
- Nombre de nouveaux commerces implantés (INASTI, UCM)
- Superficie des ZACC valorisés (Commune)

3. Objectif ENVIRONNEMENT : Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie

La cohérence des engagements « durables » de Brunehaut doit se traduire par un **engagement global et transversal** en matière d'environnement, dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie pour tous.

L'objectif global proposé est de parvenir à mobiliser les citoyens dans une quadruple intention :

- L'**appropriation** du cadre naturel par les habitants
- La **sensibilisation** par la pratique et le contact direct au milieu naturel
- La création de **lien social** entre les citoyens
- Le développement de la notion de **patrimoine partagé**

Concernant les politiques de gestion et l'empreinte environnementale des services publics ou des citoyens, une prise en compte transversale est préconisée. Elle est traduite par une prise en compte des critères de développement durable dans la structuration de la stratégie et dans la conception des fiches-projets, comme cela a déjà été le cas durant l'élaboration du PCDR (cf. Partie 2 – Résultats de la participation citoyenne). L'objectif est de diminuer les indicateurs d'empreinte environnementale par la somme des actions menées sur le territoire communal, avec une approche transversale.

Eu égard aux actions déjà menées, aux constats locaux et aux centres d'intérêts exprimés par les habitants, deux objectifs principaux apparaissent : la valorisation des trames vertes et bleues ainsi que la préservation du patrimoine.

3.1. Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue

En cohérence avec la volonté de maintenir la **particularité paysagère** brunehautoise sous l'angle économique (cf. supra), il s'agit également d'intervenir sur les ressources naturelles



5 – La Grande Ruisselle à Laplaigne

présentes. Cela se justifie d'autant plus qu'un certain nombre de milieux sont reconnus et parfois protégés : Escaut, coupures de Bléharies et d'Hollain, forêt d'Howardries, zones humides de Laplaigne, réseau hydrographique, éco-jardins, etc.

Les interventions seront menées de manière à **renforcer et pérenniser** la biodiversité et à participer à la composition du paysage, sur des zones ciblées facilement valorisables auprès du grand public et – le cas échéant – des visiteurs. L'intention est de parvenir à améliorer la conciliation entre la biodiversité, le paysage et les activités humaines.

Pour garantir la transversalité de l'approche, une attention particulière devra être portée sur la mobilisation et la mise en **partenariat** des différents acteurs du milieu naturel (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat de Rivière Escaut-Lys, Groupe d'Action Locale des Plaines de l'Escaut) et de la mobilisation citoyenne (Plan de Cohésion Sociale, GT nature et environnement, Terres en Action).

Effets multiplicateurs attendus

- Développer l'accès aux ressources de proximité
- Développer la diversité floristique et faunistique ainsi que la qualité des eaux de surfaces
- Mobiliser l'ensemble des acteurs et les citoyens dans la préservation de la qualité du cadre de vie

Indicateurs de résultat

- Nombre de chantiers participatifs organisés et taux de participation (Source : PNPE, commune)
- Nombre d'espaces verts aménagés (Source : commune, PNPE)
- Evolution de l'empreinte écologique des services communaux (Source : commune)
- Nombre d'actions de sensibilisation au milieu naturel et d'événementiels organisés à Brunehaut et taux de participation (Source : commune)

3.2. Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique

De la volonté de pérenniser les paysages comme facteur d'identité locale, procède l'identification d'actions sur le champ des patrimoines architecturaux, culturels et historiques.

Ce patrimoine, souvent bâti mais aussi immatériel, a également un rôle de facteur de lien et un rôle de transmission s'il est intégré dans la vie quotidienne des habitants et si ceux-ci sont associés à sa pérennisation. En d'autres mots, si les habitants contribuent à **donner du sens** à ce patrimoine et se mobilisent pour lui, comme c'est déjà le cas avec le Cercle d'Histoire Locale par exemple.

Après le travail important sur la Pierre Brunehaut et l'église de Bléharies précédemment mené, d'autres **sites emblématiques** attirent aujourd'hui l'attention des citoyens : la plaine humide de Laplaigne avec ses digues et ses ventelles, le village d'Howardries.

Ces sites emblématiques ne doivent toutefois pas faire oublier toute l'importance que revêt le **Petit Patrimoine** dans la cohésion des quartiers et des villages. Sa force mobilisatrice auprès des habitants est forte et justifie les actions de rénovation.

Effets multiplicateurs attendus

- Mobiliser l'ensemble des acteurs et les citoyens dans la préservation de la qualité du cadre de vie
- Impliquer et sensibiliser les habitants dans la préservation du patrimoine
- Amplifier l'intérêt touristique des principaux éléments de patrimoine local
- Développer l'image et le sentiment d'appartenance à la commune

Indicateurs de résultat

- Nombre de dossiers « Petit Patrimoine Populaire Wallon » introduits (Source : commune, DGO4)
- Nombre d'actions portées par le Cercle d'Histoire Locale (Source : Commune, Cercle d'Histoire Locale)
- Nombre d'actions et de chantiers organisés pour la préservation des digues et ventelles de Laplaigne (Source : Commune, PNPE)
- Reconnaissance d'Howardries comme « Plus Beau Village de Wallonie » (Source : asbl « Plus Beaux Villages de Wallonie »)



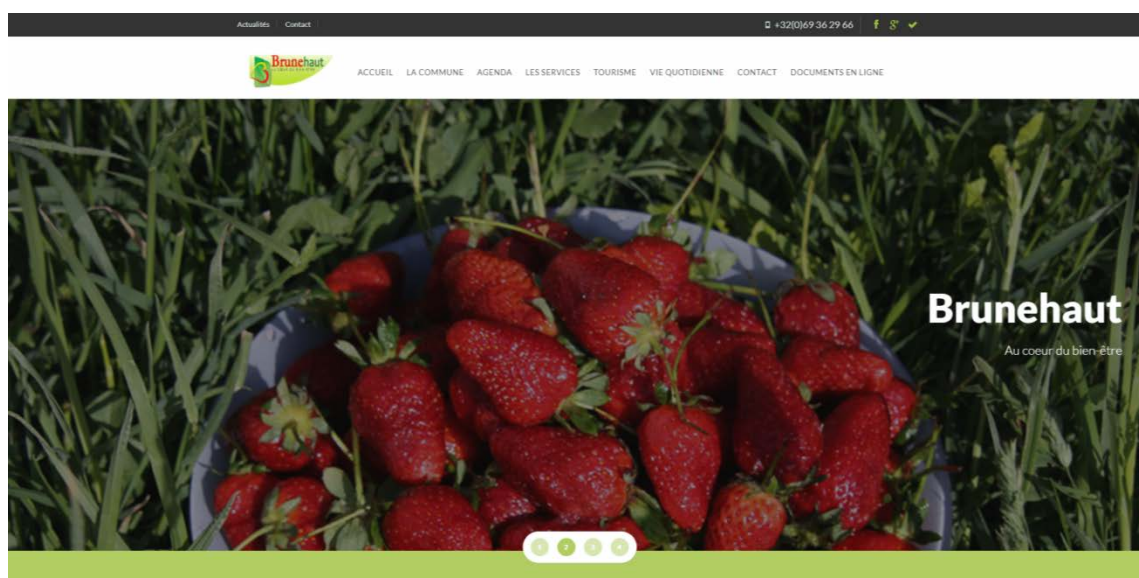
6 - Howardries

4. Objectif CITOYENNETE : La force de la participation citoyenne

La description des enjeux en matière de citoyenneté a été claire : le renforcement de la démocratie participative passe par l'amélioration des flux horizontaux (citoyens-citoyens, en groupes structurés ou pas) et verticaux (citoyens-élus), afin de favoriser l'**implication citoyenne** et de garantir l'**inclusion sociale**. Eu égard aux outils en place dans la commune, cela procède d'un élargissement des possibilités et des moyens de participation citoyenne, via la modernisation des outils de communication d'une part, via l'amplification de la mobilisation citoyenne d'autre part.

4.1. Développer des outils de communication attractifs

Au lendemain de la profonde rénovation du site web communal, de l'adhésion à l'application « Betterstreet » et de l'inscription de la commune et de l'ODR sur les réseaux sociaux, il est déjà nécessaire de préparer les moyens de communication de **demain**. Secteur en pleine (r)évolution, la création et la gestion d'outils de communication publique sont désormais incontournables pour toucher un maximum de citoyens et tenter de les impliquer dans leur lieu de résidence.



7 - Site web communal, page d'accueil

A un horizon de dix ans, Brunehaut doit raisonnablement miser sur la **numérisation** et la **professionnalisation** de sa communication, avec pour objectif de parvenir à **toucher** la plus grande majorité de sa population connectée. La pérennisation des outils de communication traditionnels (bulletin communal, valves publiques, etc.) doit en parallèle être traitée avec l'égard requis par les groupes socio-démographiques sensibles que sont les personnes précarisées et les personnes âgées, dans la lignée des actions déjà menées par le Plan de Cohésion Sociale.

Outre les outils, la communication communale relève également de la rencontre « physique » entre les différents protagonistes locaux. Aussi, il s'agit de favoriser, de faciliter les **moments d'échange** entre les citoyens, en parfaite complémentarité avec la création de lieux de convivialité (voir Objectif 2) ou d'événementiels thématiques. L'on pense tant à la valorisation de tout l'événementiel local qu'au soutien des démarches citoyennes

spontanées qui sont autant de circonstances propices à la rencontre, à la création de liens et à la découverte des richesses ou ressources à proximité.

La superposition d'une communication communale performante et de ces moments d'échange vise à pérenniser l'ancrage local, l'attachement à la communauté et au territoire brunehautois par une plus grande implication des habitants dans leur espace de résidence.

Effets multiplicateurs attendus

- Développer le sentiment d'appartenance à la commune
- Freiner une évolution possible vers la « commune-dortoir »
- Soutenir la dynamique associative
- Améliorer la connaissance fine des besoins des habitants

Indicateurs de résultat

- Nombre d'outils « smart » développés par la commune (Source : Administration communale)
- Nombre de vues des outils de communication mis en place (Source : Administration communale)
- Taux de satisfaction des citoyens sur la communication communale (Source : enquête communale)

4.2. Faire de la participation citoyenne un pilier du développement local

La dynamique associative de Brunehaut est déjà forte. La participation citoyenne est quant à elle presque inscrite dans les gènes de la **démocratie locale**. Pour que cette implication citoyenne rayonne encore davantage, inclue un maximum de groupes sociodémographiques et complète les manifestations locales (portées par les associations) et les commissions « traditionnelles » (portées par les Autorités communales), il y a lieu de diversifier le panel d'outils et de moyens de participation citoyenne.

Comme c'est déjà le cas ailleurs en Wallonie picarde et en Wallonie, de nouvelles approches liées au déploiement du développement durable et à sa popularisation devront être valorisées auprès des citoyens et être soutenues. Il s'agit d'encourager les **démarches citoyennes** favorables à de nouveaux modes de développement, dans la philosophie de la **transition** et de la **résilience**, prônant les initiatives collectives, l'intégration sociale et valorisant les ressources humaines locales.

Effets multiplicateurs attendus

- Développer le sentiment d'appartenance à la commune
- Augmenter l'implication citoyenne dans l'amélioration de la qualité de vie et dans la diminution de l'empreinte écologique de Brunehaut
- Promouvoir un développement cohérent avec les engagements durables de Brunehaut (PAED, PNPE, POLLEC, etc.)

Indicateurs de résultat

- Création d'un mouvement de transition (Source : Réseau Transition.be, Commune)
- Nombre de nouveaux outils de démocratie participative (Commune)

5. Objectif MOBILITE : L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous

Le parti pris d'extraire la thématique « mobilité » des 4 piliers fondamentaux du développement durable permet, ici, de mettre en valeur le rôle de cette thématique dans le développement global de Brunehaut et l'amélioration de la qualité de vie. La mobilité est appréhendée comme vecteur d'accessibilité et de développement économique, social et environnemental.

Deux angles d'actions sont envisagés : la qualité et l'efficacité du réseau d'une part, la responsabilisation des citoyens dans leurs actes de déplacement.

5.1. Renforcer le réseau de mobilité alternative

Forte de l'axe structurant créé par la Voie Verte et de la méthodologie participative mise en place autour de la sécurité routière, la commune de Brunehaut doit désormais travailler sur le **réseau « capillaire »**, avec pour ambition de permettre aux habitants de rejoindre les villages en toute sécurité par des moyens de transport alternatifs à la voiture « solo ».

Le travail approfondi du Groupe de Travail « Sentiers » a permis de dégager un maillage précis des liaisons et des itinéraires à privilégier. L'objectif fixé – la **connexion en site**



8 - Voie verte

propre ou sécurisé des villages adjacents et des pôles périphériques – est ambitieux mais à la hauteur des enjeux de développement de la qualité de vie, d'inclusion sociale, de diminution de l'empreinte écologique et d'accès aux produits locaux identifiés dans ce PCDR.

Pour le mener à bien, une importante **mobilisation** locale est nécessaire, tout comme l'identification de moyens financiers qui permettront de mettre en place ce réseau complet et sécurisant pour tous.

Effets multiplicateurs attendus

- Encourager le transfert modal
- Améliorer la qualité de vie (transports motorisés apaisés, développement de la mobilité active)
 - Faciliter l'accès aux ressources locales (services publics, commerces, emplois)
 - Développer le tourisme itinérant

Indicateurs de résultat

- Nombre de linéaires « modes doux »

aménagés (Source : commune)

- Evolution du nombre d'accidents impliquant un usager faible (Source : police)
- Evolution du taux de motorisation des ménages (Sources : SPF Economie)
- Nombre de ressources financières activées (Source : Commune)
- Création d'un poste de Conseiller en Mobilité au sein de l'Administration Communale (Source : Commune)

5.2. Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité

Enfin, en toute cohérence avec les objectifs préconisés dans cette stratégie en matière de participation citoyenne et avec les moyens que la commune souhaite lever pour développer son réseau de mobilité, il est primordial de travailler en parallèle sur la **responsabilisation** des citoyens.

S'agissant de promouvoir une mobilité accessible pour tous les publics, l'objectif est de mettre en place des outils complémentaires qui vont permettre de répondre à certains **besoins particuliers** : le transfert modal, la mobilité scolaire (en particulier sur son côté sécuritaire), la gestion de la mobilité lors des manifestations et festivités locales, le stationnement des poids-lourds. Par des actions ciblées et complémentaires au déploiement du réseau doux local, il s'agit de faciliter le **transfert modal** pour certains types de déplacements pour lesquels des freins, souvent psychologiques, sont tenaces.

Pour ce faire, les études en matière de mobilité en cours par le GAL des Plaines de l'Escaut permettront de préciser les points d'actions possibles et les conditions de réussite ainsi que les partenaires à activer. D'autre part, les **expériences déjà menées** lors des grandes manifestations locales (Journées du Patrimoine, Wallonie Weekend Bienvenue, Jardins Ouverts, marche des jonquilles, etc.) en matière de mobilité alternative sont un apport précieux pour pérenniser et systématiser une offre de mobilité différente. Avec en filigrane la volonté toujours bien présente de promouvoir la qualité de vie à Brunehaut.



9 - RAVeL

Effets multiplicateurs attendus

- Encourager le transfert modal
- Améliorer la qualité de vie (transports motorisés apaisés, développement de la mobilité active)
- Faciliter l'accès aux ressources locales (services publics, commerces, emplois, manifestations locales)
- Développer le tourisme itinérant

Indicateurs de résultat

- Evolution du nombre d'accidents impliquant un usager faible (Source : police)
- Evolution du taux de motorisation des ménages (Sources : SPF Economie)
- Evolution de la répartition modale (Source : SPF Economie)
- Evolution du nombre d'événements locaux accompagnés par des mesures de mobilité alternatives